

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Éducation pour favoriser l'essor du mouvement des Cercles 4-H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

**Île-du-Prince-Édouard.**—Le programme d'action du ministère de l'Agriculture est arrêté par son personnel qui comprend, outre le ministre et le sous-ministre, un surintendant de l'industrie laitière, trois essayeurs-contrôleurs, trois propagandistes de l'amélioration des troupeaux laitiers, un directeur des services vétérinaires et dix vétérinaires praticiens subventionnés, un directeur du service des marchés, un directeur du service du bétail, un horticulteur, un adjoint chargé de l'analyse des sols, un instructeur avicole, un économiste, un agronome, un directeur des Cercles 4-H, trois représentants agricoles, un surveillant de pépinière et un directeur, un directeur adjoint et deux propagandistes de cercles de fermières.

**Nouvelle-Écosse.**—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés «aide les gens à s'aider eux-mêmes» en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse, les coopératives agricoles, les syndicats de crédit et les organisations de producteurs et de commerçants. Le ministère reçoit l'aide du Comité consultatif des services agricoles de la Nouvelle-Écosse, qui a été établi afin de mettre en œuvre les programmes et entreprises agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité se réunit tous les trois mois et, afin d'éviter autant que possible le double emploi, il coordonne les objectifs de ces deux ministères et propose des programmes agricoles bien intégrés.

**Nouveau-Brunswick.**—Le programme agricole du gouvernement du Nouveau-Brunswick est dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté du sous-ministre et des directeurs des services suivants: propagande, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, protection des pommes de terre et autres plantes, génie agricole, économie ménagère, syndicats de crédit et coopératives, et éducation agricole.

**Québec.**—La politique agricole du Québec repose sur le principe que la ferme familiale demeure la base idéale de la structure sociale rurale. Dans l'intérêt de l'agriculture, le gouvernement provincial, aidé de diverses associations coopératives et professionnelles, cherche à améliorer la production et la vente des produits agricoles en consentant des prêts agricoles, en aidant le cultivateur à organiser la commercialisation collective de ses produits, en améliorant les moyens d'éducation et d'enseignement pour les cultivateurs et en encourageant la recherche agricole. De plus, il fournit de l'aide sous forme de subventions aux colons et aux cultivateurs dans les régions rurales peu favorisées pour la construction de bâtiments, l'acquisition d'animaux, le défrichement et l'aménagement de la terre et le transport des produits aux marchés. En vertu du programme fédéral-provincial relevant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, des plans sont à l'étude en vue d'une meilleure utilisation des terres agricoles, et en général, de l'aménagement rationnel des régions rurales.

Ces services sont administrés par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qui fonctionne sous l'autorité d'un ministre, de deux sous-ministres et d'un bureau consultatif, et qui comprend sept grands services se ramifiant en plusieurs divisions et sections commises chacune à des problèmes particuliers. Chaque service a à sa tête un directeur général.

Le *Service de la production et des marchés* indique aux cultivateurs les meilleurs modes de production et de vente des produits laitiers, des productions animales, des productions horticoles et des productions sylvicoles, et administre le mouvement